

RÉUNION DES BIBLIOTHÉCAIRES MUNICIPAUX DU VAL-DE-MARNE

10 mai 1967, Maisons-Alfort

UNE réunion des bibliothécaires municipaux du Val de Marne a été organisée le 10 mai à Maisons-Alfort, sous la présidence de M. Baudin. Au cours de cette réunion, M. Coulomb a présenté un rapport sur les bibliothèques pour enfants ou sections de jeunes dans le département, dont voici le résumé.

Le Val de Marne compte 49 communes. Mais beaucoup d'entre elles sont d'importance relativement faible. Ceci explique en partie qu'il y ait seulement 33 Bibliothèques municipales dans le département. Parmi elles, 19 seulement ont répondu à notre enquête. Il est vrai qu'à la seule exception de Fontenay-aux-Roses, leur activité est très limitée. Ceci montre tout de même que les bibliothèques du Val de Marne ont souvent des responsables n'ayant pas encore « conscience de ce que la lecture publique pose un problème d'ensemble ».

Les résultats confirment ce qui précède : un demi-volume prêté par habitant et par an dans le Val de Marne, soit le tiers de la moyenne nationale.

L'examen des réponses faites au questionnaire permet de constater que seuls, Arcueil, Ivry, St-Maur et Thiais ont une bibliothèque pour enfants distincte de celle des adultes. Choisy-le-Roi, Créteil, Joinville, Le Perreux, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice et Vitry ont des sections pour jeunes intégrées aux bibliothèques pour adultes. Vestiaires distincts à Ivry, Saint-Maurice et Thiais, lavabos distincts à Arcueil, Saint-Maurice et Thiais.

Sur le plan de la qualification professionnelle, à part Arcueil qui a un sous-bibliothécaire et Saint-Maur un commis d'administration, les autres responsables n'ont pour titres que leur bonne volonté.

Quand il existe une section pour jeunes, celles-ci a presque toujours les mêmes horaires que les adultes.

Un contrôle distinct des prêts existe seulement à Arcueil, Créteil, Saint-Maur, Saint-Maurice et Thiais. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la liste, brève, des bibliothèques établissant des statistiques spéciales pour le prêt aux jeunes ne coïncide pas avec celle des bibliothèques ayant un contrôle distinct, à savoir : Arcueil, Créteil, Ivry, Saint-Mandé, Saint-Maur et Saint-Maurice.

Quelle est l'importance des fonds mis à la disposition des jeunes ? Ivry vient en tête avec 4 800 volumes. Puis nous trouvons Saint-Maur (3 500 vol.). On tombe ensuite à 1 500 avec Créteil et Choisy, puis les chiffres décroissent jusqu'à 200 livres, à Joinville.

Ivry a le plus d'inscrits : 789 enfants. Saint-Maur arrive loin derrière avec 450, et Saint-Mandé ferme la marche avec 30.

Ivry n'est cependant pas en tête pour le total des prêts : 15 109, alors que Saint-Maur en a 15 901. Un grand écart sépare ces deux bibliothèques des troisièmes : Vitry et Arcueil, qui prêtent 7 000 volumes pour enfants. En fait, la plupart des statistiques confondant adultes et jeunes, il est difficile d'avoir des certitudes en dehors des bibliothèques citées plus haut, qui ont des statistiques spéciales.

La plupart des bibliothécaires font leurs commandes pour jeunes en même temps que celles pour adultes. Le rythme varie de quatre fois par an à la formule très souple que l'une des réponses définit par cette expression : « au fur et à mesure ». Mais, pour ces commandes, quelle est la part réservée aux jeunes sur la totalité des crédits ? Arcueil et Vitry disent un tiers, Choisy-le-Roi un quart ; Le Perreux et Saint-Maurice un cinquième ; Saint-Maur un vingtième.

A Créteil et Ivry existe une salle de lecture particulière pour les jeunes. A Arcueil et Thiais, aucun journal ne figure en lecture sur place. Les autres bibliothèques ont l'éventail habituel en matière de presse enfantine : « Tout l'Univers », Tintin, Top, la Vie des Bêtes, Francs-jeux, Vaillant, Roudoudou, Butterfly, Terre des Jeunes.

Si nous passons à ce qui peut entourer le prêt des livres, il est frappant de constater que dans le Val de Marne nous ne voyons ni Heure du Conte, ni Exposition (sauf une à Maisons-Alfort), ni rien qui relève de l'animation.

Pendant les vacances scolaires, 9 bibliothèques municipales assurent le prêt aux jeunes, Choisy-le-Roi, Ivry et Vitry faisant, en outre, des prêts collectifs aux colonies de vacances.

L'âge de l'inscription varie beaucoup : 3 ans à Maisons-Alfort, 6 ans à Créteil, le Perreux, Saint-Maur, Thiais, Vitry ; 16 ans — ce qui finit par exclure, en fait, l'idée de section enfantine ! — à Joinville et Nogent.

Assez curieusement et à l'inverse des Hauts-de-Seine par exemple, la majorité des bibliothèques du Val-de-Marne inscrivent les enfants sans demander l'autorisation écrite des parents. En revanche, malgré l'inconvénient qu'offre cette pratique du point de vue éducatif, les parents ont partout le droit de prendre eux-mêmes les livres destinés à leurs enfants !

Les jeunes s'inscrivent chez les adultes quand ils le veulent, à Créteil ; à Vitry il faut l'autorisation des parents. A Saint-Maur, l'âge requis est 14 ans ; à Saint-Mandé, à Maisons-Alfort, 15 ans ; à Saint-Maurice, 16 ans ; à Thiais, 18 ans.

Reste à dire un mot du côté financier. Prêt et inscription sont gratuits dans la majorité des cas. Inscription payante annuelle à Choisy et Créteil (1,50 F), à Alfort (2 F), au Perreux, à Saint-Mandé et à Saint-Maurice (3 F). Les pénalités pour retard sont de 1 centime par jour et par volume, à Cré-

teil, mais avec une certaine tolérance ; 10 centimes par semaine à Saint-Mandé ; 20 centimes à Saint-Maur pour la première semaine, avec 5 centimes de majoration par jour et par volume. A Ivry enfin, il n'y a pénalité que si le retard a justifié l'envoi d'une lettre recommandée.

Conclusion :

La lecture publique, et plus particulièrement celle des jeunes, offre dans le Val-de-Marne un tableau où se trouvent portés généralement à un haut degré les défauts et les insuffisances qui se rencontrent, hélas ! dans beaucoup d'autres régions.
